

Cinq citrouilles : le règlement

CSE du Pôle Interm'aide · version du 16 octobre 2026 · Interm'aide · Aliaje · Interval · Inter'active · Inéa

1. Qui organise, qui paie

Le CSE du Pôle Interm'aide organise ce jeu pour Halloween, sur son site cse-poleintermaide.fr. Il est **gratuit, sans obligation d'achat**, et les cartes sont **entièrement payées par le CSE**.

2. Qui peut jouer

Tous les salariés des 5 structures, permanents comme en parcours d'insertion, élus du CSE compris.

3. Comment on joue

Cinq citrouilles sont cachées dans les pages de l'espace salarié, du mercredi 14 au samedi 31 octobre. L'une des cinq est une **citrouille fantôme** : elle compte comme les autres, elle est juste plus pâle et plus discrète.

Pour chercher, il faut être connecté à ton espace salarié. Il n'y a rien à installer et rien à déclarer : tu cliques sur la citrouille quand tu la vois, et le compte se garde **sur ton appareil**.

Pas encore de compte ? La demande prend 30 secondes, ton email perso suffit, et un élu la valide.

Elles ne sortent que la nuit : le site doit être en mode nuit, son réglage de départ. En mode jour, touche le bouton citrouille, en haut de l'écran.

La citrouille de la page d'accueil et celle du bouton du haut ne comptent pas : l'une t'explique le jeu, l'autre fait tomber la nuit.

Personne ne dira où elles sont : ni les élus, ni le site.

4. Le lot

Quatre cartes cadeaux Illicado : une de 50 €, une de 30 € et deux de 20 €. Quatre gagnant-es, une carte chacun-e. On ne peut gagner qu'une seule fois.

5. Le bulletin

Quand tu as trouvé **les cinq**, le site te propose de déposer ton bulletin dans le chaudron : c'est lui qui dit au CSE à qui remettre la carte.

Un seul bulletin par personne, et il doit être déposé au plus tard le **samedi 31 octobre**. Après cette date, le chaudron se ferme.

6. Le tirage au sort

Début novembre, au hasard parmi tous les bulletins déposés, en présence de deux élus : le **1er numéro tiré** reçoit la carte de **50 €**, le **2e** celle de **30 €**, le **3e** et le **4e** une carte de **20 €** chacun. Aucune autre condition : avoir trouvé les cinq et déposé son bulletin suffit. Trouver la citrouille fantôme ne donne aucun avantage.

7. La remise des cartes

Les gagnant-es sont prévenu-es par email, et annoncé-es avec leur prénom, leur nom et leur structure **dans l'espace salarié, aux seuls salarié-es connecté-es**. La carte se récupère **en ligne, dans ton espace salarié**, ou en main propre auprès d'un élu du bureau : il en décide avec toi. Une carte non réclamée **30 jours** après l'annonce retourne au CSE.

8. Tes informations

Tant que tu cherches, le jeu n'enregistre rien. Le compte des citrouilles vit sur ton appareil, et lui seul : le CSE ne le voit pas, et effacer les données de ton navigateur l'efface aussi.

C'est au dépôt du bulletin, et à ce moment-là seulement, que le CSE note le **minimum** : qui a participé, et quand, puis ton numéro sur la liste du tirage. Ces informations servent au tirage et à la liste ci-dessous, et s'effacent toutes seules **30 jours après lui**, au plus tard le **31 janvier 2027**. Jusqu'au tirage, tu peux les faire supprimer : écris-nous depuis le site ou viens voir un élu du bureau.

La liste des bulletins (ajoutée le 16 octobre 2026). Pendant le jeu, l'accueil montre aux salarié-es connecté-es les bulletins par ordre d'arrivée : prénom et initiale du nom, et pour le premier, structure et jour. Tu peux en retirer ton prénom.

Si tu gagnes, ton nom et ta structure restent jusqu'à la remise de ta carte ou son retour au CSE, et la remise s'inscrit au registre du CSE, gardé **10 ans** comme ses comptes, même si tu fais supprimer tes informations. Détail : page cse-poleintermaide.fr/confidentialite.

9. Si quelque chose change

Si le CSE doit reporter ou adapter le jeu, il l'annonce sur le site et sur les écrans. Ce règlement est disponible sur cse-poleintermaide.fr/jeu-halloween et sur simple demande auprès d'un élu.